

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC**

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2017

Membres en exercice : 26 **Présents** : 22

Etaient présents : M. BERGEON, M. MOUCHEBOEUF, M. HERAULT, M. GAILLARD, M. DAUGE, M. LEMBERT, Mr LEYMARY, Mme VINCENT, M. MAROT, Mme CHAINIER, Mme DURAND, M. TESTAUD, Mme BORDRON, M. GABORIT, M. MAGNE, Mme PETIT, Mme MARCEAU, M. COMBEAU, Mme BARBEAU, M. JOLLET, Mme FEUILLERE, Mme BERTRAND.

Absents: M. MONICHON, Mme LIBERT, M. AMIOT (Excusés), Mme PINEAU.

Secrétaire de séance : Mme CHAINIER Marie-Claude.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2017
2. Vote du budget 2017
3. Délibération pour convention entretien du fossé au « Plantier de Bel air »
4. Questions diverses
Travaux salle des fêtes de Lamérac
Remerciements de Francis, facteur.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2017

2) Délibération 11/2017 : Vote du budget 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2017 qui s'établit à **563 590 €** pour la section de fonctionnement et à **353 623 €** pour la section d'investissement.

3) Délibération 12/2017 Objet : Convention de servitude de passage de fossé d'écoulement d'eaux pluviales

Monsieur le Maire explique qu'afin de recueillir les eaux de pluie et de ruissellement et d'éviter les problèmes d'inondation, il convient d'entretenir un fossé en terrains privés qui relie le fossé le long de la route départementale n° 3 à celui de la route départementale n° 38.

Ce fossé d'eaux pluviales longe les parcelles cadastrées section A n° 534, 535, 536, 661, 840, 841, 502,839, 503, 504, 845, 942, 510, 515, 382, 994, 1011, 1013, 989, 381, 779,780 et 781 sises au lieu-dit « Le Plantier de Bel Air » et « Le Moulin de Pisseloube » Montchaude MONTMÉRAC sur une bande de terrain de 1,50 m de large.

Il explique qu'il faudrait établir une convention entre la commune de MONTMÉRAC et les différents propriétaires pour autoriser les services communaux à pénétrer sur les terrains des propriétaires, afin d'assurer la surveillance, et l'entretien du fossé et de permettre le passage des engins d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention entre la commune de MONTMÉRAC et les propriétaires des parcelles cadastrées section A n° 534, 535, 536, 661, 840, 841, 502,839, 503, 504, 845, 942, 510, 515, 382, 994, 1011, 1013, 989, 381, 779,780 et 781 sises au lieu-dit « Le Plantier de Bel Air » et « Le Moulin de Pisseloube » à MONTMÉRAC.
- Indique que la commune devra assurer et prendre en charge l'entretien du fossé
- Charge Monsieur le Maire de signer cette convention qui sera conclue pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage ou de tous ceux qui pourraient lui être substitués sur l'emprise du fossé.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

4) Questions diverses :

Travaux salle des fêtes de Lamérac : l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre n'a reçu qu'une seule réponse. La commission d'appel d'offres réunie le 14 mars 2017 a examiné l'offre du Cabinet NEYRAT MICHELET, et a fait une demande de pièces complémentaires en vue de lui attribuer le marché. Ces pièces ayant été reçues, le Maire informe le Conseil qu'il va notifier l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet NEYRAT MICHELET vu la délibération en date du 4 janvier 2016 (délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Maire donne lecture de la **lettre de remerciements envoyée par Francis, facteur** de la commune depuis 24 ans, qui a pris sa retraite en mars dernier.

Il indique ensuite que **la journée solidaire du 9 avril** a été une totale réussite.

Il rappelle ensuite que le traditionnel « **Brin d'aillet** » **du 1^{er} mai** aura lieu à Montchaude à 11 h.

Les conseillers demandent s'il serait possible de poser un **panneau pour indiquer la chapelle Saint Mathurin**.

Didier LEMBERT présente le **site de MONTMÉRAC** qui est presque terminé.

Magali FEUILLERE demande à être remplacée pour la tenue du bureau de vote du 7 mai. Didier LEMBERT se propose.

Marie-Claude CHAINIER présente la **rose de MONTMÉRAC**.

Bureau de vote pour les élections législatives :

11 juin :

8 h à 13 h : BERGEON, HERAULT, FEUILLERE, DURAND

13 h à 18 h : MOUCHEBOEUF, BERTRAND, COMBEAU, PETIT

18 juin :

8 h à 13 h : BERGEON CHAINIER, MARCEAU, VINCENT

13 h à 18 h : LEYMARY, GAILLARD, DAUGE, PETIT.

Séance levée à 22 h 45.